

“ la Société d'Agriculture du Comté de Temiscouata, tenue à L'Isle Verte le 27 Mars 1853.

Le but de l'assemblée ayant été expliqué et les habitants de la partie supérieure du comté témoignant le désir de se séparer pour former une autre société il fut proposé et résolu à l'unanimité que pour se les attacher et empêcher toute division, à l'avenir les concours et exhibitions auraient lieu soit à St. Arsène, Kakouna et Isle Verte, mais pas plus bas que l'Isle Verte.

En vous disant que la Rivière du Loup n'est éloignée de St. Arsène et Kakouna que de deux lieues et deux et demi et St. Arsène et Kakouna l'un de l'autre d'une lieue, tandis que l'Isle Verte se trouve éloignée de ces paroisses de trois lieues et demie et Trois Pistoles sept lieues, il vous sera facile de vous convaincre que ce n'est pas la Rivière du Loup qui a été maltraitée par cette arrangement.

Encore un mot pour faire voir que Mr. Lebel avait doublement tort de se plaindre.

Malgré que le nombre des souscripteurs à la Rivière du Loup, ait toujours diminué depuis quelques années, cependant il a toujours été nommé un directeur ou deux pour cette localité et cette année même, quoiqu'il n'y eut que trois souscripteurs, nous avons nommé deux directeurs.

Quoique Mr. Lebel ne fasse partie de notre Société que depuis quatre ans, il ne peut plaider cause d'ignorance, car il a été mis aux fait de ce que je viens de dire.

Permettez moi, en terminant, de vous remercier, tant aux noms des directeurs des Trois Pistoles et Isle Verte qu'au mien propre, de la bonne opinion que vous avez conservée d'eux, malgré ce qu'on a pu vous dire de défavorable à leur égard.

Votre ob. Serviteur,
L. N. Gauvreau
S. T. S. A. C. T.

LE CREDIT FONCIER.

A une assemblée des citoyens du comté de Chambly, tenue le 19 courant, chez M. Frs. Charon, St. Hubert, dans le but de passer des résolutions priant la législature de s'occuper d'un projet de loi, soit par une banque de crédit foncier ou par toute institution de ce genre de nature à faciliter les emprunts chez les cultivateurs et à des taux plus réduits.

Laurent Benoit, Ecr., est choisi unanime-ment pour présider, et P. Basile Benoit est prié d'agir comme secrétaire.

M. le Président ayant pris le fauteuil, Charles de Boucherville, Ecr., M.P.P., prend la parole, expose le but de l'assemblée et conclut en suggérant de former un comité permanent dont le devoir sera d'employer tous ses efforts pour hâter la passation d'un bill à cette fin.

L. W. Sicotte, Ecr., avocat, invité à prendre la parole, fait aussi quelques observations sur la question. Il exprime sa satisfaction de voir ce mouvement d'intérêt public se produire avec éclat dans le comté de Chambly.

Puis, proposé par M. F. X. Céré, secondé par M. Moïse Vincent :

Qu'une humble pétition soit présentée à la législature, la priant de prendre en considéra-

tion le besoin d'argent qui se fait vivement sentir dans les campagnes, qui gêne nécessairement les transactions et les exploitations agricoles et de prendre les moyens nécessaires pour y remédier.

Proposé par M. Frs. Charon, secondé par M. Pierre Viger :

Qu'un comité permanent soit choisi dans le comté dans le but de travailler de tous ses efforts à l'avancement de ce bill. Ce comité est autorisé à s'adjoindre d'autres membres s'il le juge à propos et de correspondre sur cette question avec tous les secrétaires des sociétés d'agriculture, Bas-Canada.

Le comité fut ainsi composé :—L'Hon. Ls. Lacoste, C. de Boucherville, Ecr., M.P.P., J. Bte. Jodoin, Ecr., J. P., A. Paré, Ecr., N. P., Noël Darche, Ecr., St. Benoit, Ecr., M. Nazaire Lamare et le moteur, qui devront se réunir le dimanche suivant, à 3 heures p. m.

Le secrétaire est chargé de faire publier ces résolutions sur les journaux de Montréal suivants : la *Minerve*, le *Pays*, l'*Ordre*, le *Colonisateur* et la *Revue Agricole*.

Puis, l'assemblée vote des remerciements au président et au secrétaire.

J. Bte. BENOIT, Secrétaire.

La démarche du comté de Chambly est pleine d'a-propos et sera appuyée nous n'en doutons pas par toutes les sociétés d'agriculture de comté de la province, auxquelles nous recommandons tout particulièrement l'étude de cette question importante. Déjà en 1860 l'Hon. L. V. Sicotte avait pris l'initiative de cette mesure et son projet de loi a été présenté à l'assemblée législative. Malheureusement cette fois comme toujours il s'agissait des intérêts agricoles et nous savons ce que leur défense réveille de zèle parmi les représentants de nos districts ruraux. Le projet de loi n'eut pas de seconde lecture et il a fallu attendre des circonstances plus favorables pour en assurer la passation. Un nouveau jour semble éclairer les grandes questions de l'agriculture et de la colonisation jusqu'ici plongées dans l'obscurité la plus profonde, espérons que leur importance deviendra visible pour tous.

L'agriculture est arrivée à une époque de transition où le cultivateur a besoin d'un surcroît de capitaux pour adopter les améliorations de la culture nouvelle. Il faut de nouveaux instruments, plus de main-d'œuvre pour les cultures faites avec plus de soin, des animaux perfectionnés d'un achat coûteux exigeant de plus une nourriture plus soignée ; tout cela, il est vrai, apporte des profits, mais encore faut-il que le cultivateur fasse au sol ou à son bétail les avances nécessaires avant que les produits ne l'indemnisent de ses travaux et de sa mise de fonds. C'est précisément cette nouvelle mise de capital qui gêne nos cam-